



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 01.07.2019

Numéro de publication: SR01-0000001232

Cantons: GE, VS

Entité de publication:

Quartz Bio SA, avenue de Sécheron 15, 1202 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus SimplicityBio SA avec Quartz Bio SA

1. Publication

Organisation transférante:

SimplicityBio SA
CHE-246.671.200
Route de l'Île-aux-Bois 1A
1870 Monthey

Organisation reprenante:

Quartz Bio SA
CHE-447.326.132
avenue de Sécheron 15
1202 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 27.06.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

27.09.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Quartz Bio SA
avenue de Sécheron 15
1202 Genève